

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 17 mars 2023.

Daniel CHABE / Caroline DEY

- Convocation : 11 mars 2023
- Affichage : 11 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

NOMS	PRENOMS	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	ABSENT(E)	Le cas échéant, Pouvoir donné à :
LEGER	Bruno	X			
LACAISSSE	Philippe	X			
CHABE	Daniel	X			
HARE	Elise	X			
SANCTOT	Julie	X			
ANGER	Douce	X			
LEROY	Dominique	X			
CHARLIER	Jean	X			
GHELEIN	Didier	X			
MONCHATRE	Eric	X			
ANTONETTI	Alexandre	X			
RAGOT	Christophe		X		LEGER Bruno
DEBRIX	Mélanie	X			
BAGUESSE	Loïc	X			
LENGIN	Kevin		X		LACAISSSE Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel CHABE.

Monsieur le Maire fait présentation de l'ordre du jour.

1/ Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

- ❖ Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 03/02/2023

Sans observation ou remarque, le compte-rendu de la dernière séance est accepté à l'unanimité avec 1 abstention.

2/ Ordre du jour :

- ❖ Délibération :
 - Compte administratif.
 - Compte de gestion.
 - Diagnostic et isolation thermique des bâtiments avec le SDE76 : signature de la convention.
- ❖ Informations :
 - Futur lotissement face au « Château d'eau »
- ❖ Questions diverses.

DELIBERATIONS.

Délibération : compte administratif.

Sous la Présidence du Doyen, Monsieur Jean Charlier, il est fait présentation de la situation financière.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Voté au BP 2022	923 383.62
	Réalisé	409 503.50
<u>Recettes</u>	Voté au BP 2022	923 383.62
	Réalisé	520 429.19
Résultats	Résultat 2022	110 925.69
	Excédent reporté	433 118.62
	Total	544 044.31

Section Investissement

<u>Dépenses</u>	Voté au BP 2022	1 212 305.68
	Réalisé	280 879.43
	Reste à réaliser	277 546.40
<u>Recettes</u>	Voté au BP 2022	1 212 305.68
	Réalisé	360 717.24
Résultats investissement 2022		79 837.81
Excédent reporté		228 044.62
Total		307 882.43
RAR en dépenses		277 546.40

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif 2022.

Délibération : compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du Compte de gestion 2022.

Délibération : Diagnostic et isolation thermique des bâtiments avec le SDE76 : signature de la Convention.

Monsieur Léger rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SDE76 propose un accompagnement des collectivités en subventionnant à 70% l'audit énergétique des bâtiments communaux.

Il fait alors état qu'il a contacté le SDE76 afin de réaliser un audit de la mairie et de la salle des fêtes, et que le SDE 76 a envoyé une convention.

Après passage au vote, il est décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

INFORMATIONS.

❖ Terre à Maison (TAM).

Monsieur Léger propose de penser à un nom concernant le futur lotissement.

Il rappelle que le projet est de construire 39 logements, dont 8 en locatif. Dans les 31 logements destinés à la vente, 2 ne feront pas partie de l'aménagement de TAM.

Par rapport au dernier projet présenté, 6 places de parking ont été rajoutées, dont 2 pour les personnes à mobilité réduite. Il a également été imposé de prévoir des entrées charretières assez larges pour accueillir 2 voitures. (1 seule voiture pour le locatif).

Concernant la haie d'arbres dont le sujet a déjà été abordé, TAM rachèterait 2m de terre agricole derrière les arbres pour que les arbres deviennent la propriété des maisons et que leur entretien puisse être effectué, sachant que cette haie d'arbres est classée.

Madame Debrix trouve dommage qu'un espace ne soit pas prévu pour que les enfants du lotissement puissent jouer, et Madame Anger trouve qu'il n'y a pas assez d'espaces verts et de places de parking.

La majorité des conseillers trouve que les maisons sont trop serrées les unes les autres.

QUESTIONS DIVERSES.

❖ Monsieur Léger explique qu'il a été sollicité par un administré de la commune en la personne de Monsieur Lachèvre Johan qui cherche 1 salle, à titre gracieux, afin de réaliser des répétitions pour préparer un spectacle, il a demandé si c'était possible de disposer de la salle polyvalente de La Rue Saint Pierre.

Ce monsieur propose en « échange » de faire la dernière répétition en la rendant publique pour quelques habitants de la commune. Monsieur Chabé demande si ce monsieur est un amateur ou un professionnel, et Mme Anger répond que c'est probablement un professionnel.

Monsieur Léger demande alors à l'ensemble des membres du Conseil s'ils sont d'accord pour prêter gracieusement la salle des fêtes sachant qu'une convention sera dûment établie. Les conseillers étant favorables à la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes, Monsieur Léger se chargera d'établir une convention.

- ❖ Monsieur Ghelein demande si les marquages qui ont été faits sur la Route de Cailly annoncent des travaux de remise en état ? Monsieur Léger répond qu'en effet, le Département doit réaliser un revêtement à froid sur la chaussée, et que la société Troletti est chargée de préparer cette réalisation. Une réunion est d'ailleurs prévue à 8h le 21 mars prochain avec le Département. Monsieur Chabé sera présent également.
- ❖ Monsieur Monchâtre demande où en est le recours de Monsieur Bennetot à l'encontre du PLU. Monsieur le Maire précise que c'est l'Inter Caux Vexin qui doit répondre à Monsieur Bennetot, il précise que cette démarche n'arrête pas l'application du PLU. Il indique que tous les permis déposés avant la décision de jugement du tribunal seront valides. Mais si le jugement rendu était en faveur du recours de Monsieur Bennetot, il y aurait possibilité de faire appel. Dans tous les cas, la procédure sera longue et peut prendre plusieurs années.
- ❖ Monsieur Léger fait état de la commande des cartes prépayées d'achat de baguettes de pain au distributeur et explique que c'est très compliqué de passer commande.
- ❖ Monsieur Ghelein demande où en est la défense incendie, Monsieur le Maire explique qu'il a fait faire des plans de DECI par un prestataire, prenant en compte les nouvelles règles en matière de défense incendie.
- ❖ Madame Anger intervient et demande s'il y a beaucoup de vols à La Rue Saint Pierre ? Monsieur Léger lui répond que non, et madame Anger demande alors pourquoi faire un encart sur les vols dans le journal communal. Il lui est alors répondu que c'est de la prévention.
- ❖ Monsieur Lacaisse fait état du chauffage dans l'église. Les détecteurs de mouvement ont été enlevés, donc il est possible de chauffer de manière continue lors d'une cérémonie religieuse.
D'autre-part il remercie Monsieur Pigny d'avoir aménagé le grugeoir situé route de Cailly.
- ❖ Monsieur Ghelein demande où en est le permis de construire des pompes funèbres sur la zone d'activités du Moulin d'Ecalles. Monsieur le Maire indique que le permis de construire a été accepté et qu'il a sollicité une réunion auprès du responsable de cette entreprise pour connaître toutes les conditions d'implication des élus lorsque cette activité démarrera. Il est en attente d'une réponse.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h05.
Prochain Conseil Municipal : Vendredi 07 avril 2023 à 20 h 30 dans la salle pluridisciplinaire.

Le Maire,
Bruno LEGER



Le Secrétaire de Séance,
Daniel CHABÉ

